

Règlement Marche gourmande LA BALADE STÉPHANOISE

Réervations sur
HelloAsso
via le QR code



Thème de la manifestation : Randonnée pédestre et repas semi-nocturne.

Description : « La Balade Stéphanoise » est une promenade d'une dizaine de kilomètres à travers la commune de Saint Étienne du Bois, passant par 3 stands de restauration. **Les départs se feront entre 16h30 et 18h00.**

Organisation : Le Comité des fêtes et les associations des 2 écoles de la commune de Saint Étienne du Bois.

Équipement : Prévoir des chaussures de randonnées ou des baskets ainsi que des vêtements adaptés aux conditions météorologiques, une lampe torche, un gilet jaune, des couverts et un gobelet.

Responsabilité : Les associations organisatrices sont assurées en responsabilité civile.

Animaux : Nos amies les bêtes sont interdites.

Droit à l'image : Du fait de son inscription, le participant donne aux organisateurs un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Sécurité : Les participants doivent respecter les lieux, l'environnement et suivre le balisage. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute personne en état d'ébriété. Interdiction de fumer sur le parcours et d'apporter de l'alcool. Les enfants sont sous la responsabilité des parents.

Vous allez emprunter des terrains et des sentiers privés, exclusivement ouverts pour la manifestation. Durant le parcours, vous traverserez des routes départementales, veuillez respecter le code de la route. Nous déclinons toute responsabilité en cas de non-respect des règles de sécurité.

Inscription : L'inscription préalable est obligatoire. L'inscription vaut acceptation du présent règlement. Le nombre de participants est limité. Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée. **Fin des inscriptions le 1^{er} mai 2025.** Les mineurs doivent être accompagnés par un adulte. Un mail de confirmation vous sera envoyé à la réception du bulletin d'inscription et du paiement. Si vous n'avez rien reçu le 06 mai 2025, adressez un mail à : labaladestephaloise@gmail.com. Aucun remboursement possible sauf en cas de maladie (sur justificatif médical), ou annulation de la manifestation par arrêté préfectoral.

MERCI DE VOUS MUNIR DE :

VÊTEMENTS ADAPTÉS, VOS COUVERTS, VOTRE GOBELET,
UN GILET JAUNE ET UNE LAMPE. POUSETTE DÉCONSEILLÉE !

Règlement Marche gourmande LA BALADE STÉPHANOISE

Réervations sur
HelloAsso
via le QR code



Thème de la manifestation : Randonnée pédestre et repas semi-nocturne.

Description : « La Balade Stéphanoise » est une promenade d'une dizaine de kilomètres à travers la commune de Saint Étienne du Bois, passant par 3 stands de restauration. **Les départs se feront entre 16h30 et 18h00.**

Organisation : Le Comité des fêtes et les associations des 2 écoles de la commune de Saint Étienne du Bois.

Équipement : Prévoir des chaussures de randonnées ou des baskets ainsi que des vêtements adaptés aux conditions météorologiques, une lampe torche, un gilet jaune, des couverts et un gobelet.

Responsabilité : Les associations organisatrices sont assurées en responsabilité civile.

Animaux : Nos amies les bêtes sont interdites.

Droit à l'image : Du fait de son inscription, le participant donne aux organisateurs un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Sécurité : Les participants doivent respecter les lieux, l'environnement et suivre le balisage. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute personne en état d'ébriété. Interdiction de fumer sur le parcours et d'apporter de l'alcool. Les enfants sont sous la responsabilité des parents.

Vous allez emprunter des terrains et des sentiers privés, exclusivement ouverts pour la manifestation. Durant le parcours, vous traverserez des routes départementales, veuillez respecter le code de la route. Nous déclinons toute responsabilité en cas de non-respect des règles de sécurité.

Inscription : L'inscription préalable est obligatoire. L'inscription vaut acceptation du présent règlement. Le nombre de participants est limité. Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée. **Fin des inscriptions le 1^{er} mai 2025.** Les mineurs doivent être accompagnés par un adulte. Un mail de confirmation vous sera envoyé à la réception du bulletin d'inscription et du paiement. Si vous n'avez rien reçu le 06 mai 2025, adressez un mail à : labaladestephaloise@gmail.com. Aucun remboursement possible sauf en cas de maladie (sur justificatif médical), ou annulation de la manifestation par arrêté préfectoral.

MERCI DE VOUS MUNIR DE :

VÊTEMENTS ADAPTÉS, VOS COUVERTS, VOTRE GOBELET,
UN GILET JAUNE ET UNE LAMPE. POUSETTE DÉCONSEILLÉE !